



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2024-026

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2024-02-01-00005 - Arrêté de M. l'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Creuse portant délégations spéciales de signature (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2024-02-01-00005

Arrêté de M. l'administrateur général des
finances publiques, directeur départemental des
finances publiques de la Creuse portant
délégations spéciales de signature

Décision de délégations spéciales de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Creuse,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Creuse ;

Vu le décret du 23 décembre 2021 portant nomination de M. Luc ESTRUCH, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Creuse,

Arrête :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs à leurs attributions, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Mission Risques Audit

- M. Christophe CASSIER, inspecteur principal des Finances publiques ;
- M. Christophe BEAUCHAMP, inspecteur principal des Finances publiques ;
- Mme Pauline RAMELET, inspectrice des Finances publiques.

Affaires économiques

- Mme Anne RAMOS, inspectrice des Finances publiques.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} février 2024 et abroge l'arrêté en date du 08 août 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 1^{er} février 2024.

Le Directeur départemental des
Finances publiques de la Creuse

Luc ESTRUCH

Administrateur général des Finances publiques